

M. Coldwell: Puis-je demander au président quelle est sa décision?

L'hon. M. Drew: Monsieur le président, je suis tout disposé à retirer le mot "idiot" et à y substituer les mots "parfaitement inefficace".

M. Coldwell: C'est affaire d'opinion.

L'hon. M. Drew: La formule nous permet d'exposer au comité des raisons qui, je l'espère, réussiront mieux que mes observations d'il y a un instant, à se concilier la faveur des honorables députés à ma gauche et des autres aussi. Si j'ai fait cette remarque c'est à cause du rire moqueur qui a jailli de ce se déroulera ici, nous pouvons compter que toute insinuation touchant l'intervention qui a pris la forme d'une motion. J'espère que nous discuterons la mesure comme une des plus importantes dont la Chambre ait été saisie. J'espère que, grâce à la discussion qui se déroulera ici, nous pouvons compter que le Gouvernement revisera un peu son attitude.

On n'a jamais eu de raison de douter de l'attitude du parti conservateur à l'égard d'une mesure de ce genre. Nous avons dit et répété à la Chambre et ailleurs que les Canadiens doivent saisir l'occasion unique qui s'offre à eux d'utiliser les vastes ressources dont ils disposent. Nous avons insisté sur le fait que les Canadiens ont le devoir de mettre ces ressources en valeur dans leur propre intérêt. Nous avons différé nos commentaires sur ce sujet en particulier, parce que nous nous attendions à une déclaration du Gouvernement vu que, de toute évidence, l'accord, qui est maintenant déposé relativement à la société de la Couronne prévue, ne peut pas être réalisé ni exécuté. Le ministre l'a établi cet après-midi. Il est regrettable qu'on nous demande de débattre cette question avant que nous soyons parfaitement renseignés sur la nature de l'accord pour ce qui est de l'élément temps et des méthodes de financement.

L'exposé du ministre a porté, d'une façon générale, sur le pipe-line et sur les buts envisagés. Le ministre nous a dit que l'objet de la motion à l'étude et, si celle-ci est adoptée, de la mesure qui lui fera suite, c'est de hâter le jour où l'Alberta possédera un débouché pour son gaz naturel. C'est exactement le contraire qui est vrai. La proposition à l'étude retarderait la livraison de gaz puisque nous serions à la merci des caprices de la Commission fédérale d'énergie de Washington.

Le Gouvernement s'est lui-même maladroitement placé dans une situation humiliante en ce sens qu'il lui faut attendre qu'un organisme du gouvernement des États-Unis en soit venu à une décision. Nous sommes fiers de notre souveraineté; pourtant, on demande

[L'hon. M. Drew.]

au parlement souverain d'accepter une proposition qui nous laisse dans l'incertitude quant au moment où le projet pourra être mis à exécution. Il est temps d'affirmer sans ambages que nous réclamons un pipe-line entièrement canadien et dirigé par des Canadiens, un pipe-line dont nous pouvons entreprendre immédiatement l'aménagement afin de livrer le gaz de l'Alberta à l'Ontario, au Québec et à tous les autres endroits possibles dans l'Est.

La proposition actuelle ne permettrait pas d'atteindre ce résultat puisque, si elle était acceptée, le gouvernement du Canada serait à la merci d'une décision de la Commission fédérale d'énergie de Washington.

Le gouvernement actuel ne devrait être prêt à accepter pareille situation ni maintenant ni à quelque autre moment.

Le ministre a prévu que des honorables députés mettraient peut-être en doute la nécessité des débouchés américains. Il a dit qu'il y a déjà un marché tout prêt aux États-Unis. Il n'en sera rien tant que la commission fédérale de l'énergie n'aura pas approuvé la livraison du gaz. Des personnes qui touchent de près à la commission fédérale de l'énergie à Washington laissent entendre sans équivoque que la permission ne sera pas accordée de sitôt. En fait, on assiste à cet égard à l'un des conflits les plus violents qui aient depuis des années surgi aux États-Unis, entre des intérêts opposés. Cette proposition nous met dans l'impossibilité d'agir utilement ni d'influer le moins du monde sur les événements. Si la vente de gaz aux États-Unis est nécessaire, pourquoi nous mettre dans cette situation? Pourquoi ne pas distinguer ce problème-là de l'autre,—de celui qui a trait à l'importation de gaz au Canada,—et les examiner séparément?

Le ministre a répété tout à l'heure une observation dont il a déjà été question avant aujourd'hui. Selon lui les Canadiens étaient libres d'acquérir la direction de la compagnie. Cette déclaration est un manifeste faux-fuyant; elle est absolument dépourvue de sens et contraire aux faits. Une telle déclaration, qu'elle qu'en ait été l'intention, aura pour effet de tromper le public, à moins qu'on ne démontre que c'est précisément le contraire qui est vrai. Le ministre a répété aujourd'hui qu'il était convenu qu'on offrirait à la population canadienne 51 p. 100 des actions donnant droit de vote. Ce n'est pas le cas. Il a déjà dit qu'on offrirait aux Canadiens 51 p. 100 des actions donnant droit de vote. Ce n'est pas vrai. L'accord prévoit effectivement qu'on mettra en vente au Canada 51 p. 100 du montant total des actions invendues, y compris le montant déjà émis.